

TROP DE CHOUCAS EN BRETAGNE ?



Oui, les populations de Choucas des tours ont augmenté en Bretagne

Oiseau grégaire et opportuniste, le choucas a bénéficié de pratiques agricoles favorables pour développer ses effectifs. Depuis 2000, ses populations se sont fortement accrues dans les départements de l'Ouest... Tandis que les effectifs d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles continuaient de s'effondrer.

Oui, cette augmentation des populations de choucas crée certains conflits avec l'Homme

Le choucas se nourrit à la campagne : il prélève les semences et retourne les champs à la recherche de nourriture, occasionnant des préjudices économiques.

Le choucas niche à 80 % dans les cheminées : au-delà des fientes et nuisances sonores, cela fait peser des risques sur les personnes et les biens (incendies, évacuation des gaz et des fumées)...

Oui, cette situation doit être prise au sérieux

Les agriculteurs, dont beaucoup sont sensibles à la nature et à la faune sauvage, doivent vivre décevement de leur activité.

La sécurité des citoyens et leur qualité de vie sont des facteurs essentiels pour envisager une cohabitation harmonieuse avec la faune sauvage.

**Principale réponse de l'État
face à ce constat :
TUER, TOUS LES ANS,
TOUJOURS PLUS DE CHOUCAS***

**POUR LA LPO BRETAGNE :
ORGANISER LE MASSACRE
NE PEUT ÊTRE LA SOLUTION**

Parce que sauver la biodiversité, et l'Homme, requiert un nouveau regard sur le vivant

L'Homme ne peut survivre sans les milliards d'êtres vivants qui l'entourent, et avec lesquels il interagit en permanence. Changements climatiques, risques pandémiques... Il est donc urgent de retrouver un équilibre naturel, en le réconciliant avec la Nature. Tuer un animal sauvage sans nécessité de survie n'est donc plus acceptable.

Parce que tuer pour tuer n'a jamais solutionné les problèmes

Les « prélèvements » d'individus ne fonctionnent pas : la disponibilité alimentaire ne variant pas, elle garantit des reproductions fécondes, et donc une rapide reconstitution des effectifs. Les demandes réitérées de destruction de choucas ne servent donc qu'à apaiser les plaignants en leur offrant des solutions « palpables ».

Parce qu'une étude sur le choucas en Bretagne vient d'être lancée

Dès 2020, une étude scientifique sur le Choucas des tours va permettre d'évaluer la population reproductrice bretonne, d'analyser son comportement et son utilisation de l'habitat, et de mieux connaître son régime alimentaire. De ces connaissances, naîtront des solutions adaptées et donc plus efficaces.

Parce que des solutions alternatives apparaissent déjà possibles

En attendant une nécessaire transition écologique du modèle agricole breton, il est déjà possible de réduire l'accès à la nourriture dans les exploitations et aux cheminées dans les communes : effarouchement, perchoirs à rapaces, protection des bâtiments agricoles, semis propres, obturation des cheminées...

Parce que le Choucas des tours est une espèce protégée

Au niveau national, l'espèce est protégée par arrêté ministériel depuis 1987 sur l'ensemble du territoire.

Au niveau européen, elle est inscrite dans la liste de la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009, dite « directive oiseaux ».

Au niveau international, il est inscrit à l'annexe III de la Convention de Berne.



** Par arrêté du 2 janvier 2020, le Préfet des Côtes d'Armor a autorisé la destruction de 8 000 individus jusqu'au 30 septembre 2021 ; par arrêté du 31 mars 2020, le Préfet du Finistère a autorisé le prélèvement de 12 000 individus jusqu'au 31 décembre 2020 ; la LPO a déposé une requête introductive d'instance devant le Tribunal Administratif de Rennes visant à faire annuler ces arrêtés.*